



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم  
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلاعات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ  Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE  Tél : 023.41.18..89 à 92  Fax : 023.41.18.76  C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.  
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.  
Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**SOMMAIRE****DECRETS**

Décret présidentiel n° 23-156 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition de la Présidence de la République.....	5
Décret présidentiel n° 23-157 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.....	5
Décret présidentiel n° 23-158 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	6
Décret présidentiel n° 23-159 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du Premier président de la Cour suprême.....	6
Décret présidentiel n° 23-160 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants-droit.....	7
Décret présidentiel n° 23-161 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants-droit.....	7
Décret présidentiel n° 23-162 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.....	8
Décret exécutif n° 23-167 du 29 Ramadhan 1444 correspondant au 20 avril 2023 portant affectation d'une parcelle de la forêt domaniale de Moudjbara, Barrage vert, commune de Djelfa, wilaya de Djelfa, au ministère de la justice.....	8

**DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya de Souk Ahras.....	9
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur des transmissions nationales de la wilaya d'El Bayadh.....	9
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur délégué à l'énergie de la circonscription administrative de Sidi Abdellah, à la wilaya d'Alger.....	9
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'énergie de wilayas.....	9
Décrets exécutifs du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'énergie et des mines de wilayas.....	9
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'éducation nationale.....	9
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'éducation dans certaines wilayas.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin à des fonctions à l'université de Blida 1.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin à des fonctions à l'université de Tizi Ouzou.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de M'Sila.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'institut des sciences islamiques à l'université d'El Oued.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Béni Abbès.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'une directrice technique à l'office national des statistiques.....	10

**SOMMAIRE (suite)**

Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Adrar.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'un directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière.....	10
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la communication.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur des ressources en eau de la wilaya de Tissemsilt.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin à des fonctions au ministère du tourisme et de l'artisanat.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du chef de cabinet du wali de la wilaya de Naâma.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines dans certaines wilayas.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de l'enseignement moyen au ministère de l'éducation nationale.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de directeurs d'instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale.....	11
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du secrétaire général de l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation.....	11
Décrets exécutifs du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de directeurs de l'éducation dans certaines wilayas.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur délégué de l'éducation à la circonscription administrative de Sidi Abdellah, à la wilaya d'Alger.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de la doyenne de la faculté des sciences biologiques à l'université des sciences et de la technologie "Houari Boumediene".....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du doyen de la faculté des sciences islamiques à l'université d'El Oued.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de l'institut des sciences et techniques appliquées à l'université de Tlemcen.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination au ministère de la numérisation et des statistiques.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tindouf.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de sous-directeurs au ministère de l'agriculture et du développement rural.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination d'une inspectrice au ministère de la communication.....	12
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur des ports au ministère des transports.....	13
Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Tiaret.....	13

**SOMMAIRE (suite)****ARRETES, DECISIONS ET AVIS****MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Arrêté du 10 Rajab 1444 correspondant au 1er février 2023 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable, en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2023..... 13

**MINISTERE DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS-DROIT**

Arrêté du 25 Chaâbane 1444 correspondant au 18 mars 2023 modifiant l'arrêté du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration du musée régional du moudjahid de Médéa..... 27

## DECRETS

**Décret présidentiel n° 23-156 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition de la Présidence de la République.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret présidentiel n° 23-01 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition de la Présidence de la République ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

### Décète :

Article 1er. — Il est annulé sur les crédits ouverts par la loi de finances pour 2023, un montant de deux cent quatre-vingt millions de dinars (280.000.000 DA), en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », géré par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de deux cent quatre-vingt millions de dinars (280.000.000 DA), en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes de la Présidence de la République, réparti conformément au tableau annexé à l'original du présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

**Décret présidentiel n° 23-157 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret présidentiel n° 23-02 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis la disposition du ministre des finances ;

### Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, par la loi de finances pour 2023, un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quarante-six mille dinars (298.546.000 DA), en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », géré par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quarante-six mille dinars (298.546.000 DA), en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, réparti conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

TABLEAU ANNEXE

U : DA

Intitulés des programmes et sous-programmes	Titre 1 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses d'investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	294.046.000	294.046.000	4.500.000	4.500.000	298.546.000	298.546.000
Soutien administratif	294.046.000	294.046.000	4.500.000	4.500.000	298.546.000	298.546.000
<b>Total des crédits ouverts</b>	<b>294.046.000</b>	<b>294.046.000</b>	<b>4.500.000</b>	<b>4.500.000</b>	<b>298.546.000</b>	<b>298.546.000</b>

-----★-----

**Décret présidentiel n° 23-158 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-10 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

**Décète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts par la loi de finances pour 2023, un montant de seize milliards cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions de dinars (16.598.000.000 DA), en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné » imputables au titre 7 « Dépenses imprévues » géré par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de seize milliards cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions de dinars (16.598.000.000 DA), en autorisations d'engagement et en crédit de paiement, applicable au programme « Soutien aux collectivités locales », au sous-programme « Missions dévolues aux collectivités locales » et au titre 4 « Dépenses de transfert », du portefeuille de programmes du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----★-----

**Décret présidentiel n° 23-159 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du Premier président de la Cour suprême.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du Premier président de la Cour suprême,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret présidentiel n° 23-05 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du Premier président de la Cour suprême ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

**Décrète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts par la loi de finances pour 2023, un montant de six cent millions de dinars (600.000.000 DA), en autorisations d'engagement et quatre cent millions de dinars (400.000.000 DA) en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputable au titre 7 « Dépenses imprévues », géré par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de six cent millions de dinars (600.000.000 DA) en autorisations d'engagement et quatre cent millions de dinars (400.000.000 DA) en crédits de paiement, applicable au programme « Le contrôle et l'évaluation des décisions judiciaires et l'unification de la jurisprudence », au sous-programme « Activité judiciaire » et au titre 3 « Dépenses d'investissement » du portefeuille de programmes de la Cour suprême.

Art. 3. — Le ministre des finances et le Premier président de la Cour suprême sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----★-----

**Décret présidentiel n° 23-160 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants-droit.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre des moudjahidine et des ayants-droit,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-14 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants-droit ;

**Décrète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts au titre du budget de l'Etat par la loi de finances pour 2023, un montant de quatre-vingt-onze millions trois cent mille dinars (91.300.000 DA), en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputés au titre 7 « Dépenses imprévues », géré par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de quatre-vingt-onze millions trois cent mille dinars (91.300.000 DA), en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des moudjahidine et des ayants-droit, programme « Patrimoine historique et culturel » au sous-programme « protection des symboles et des hauts faits historiques » imputé au titre 4 « Dépenses de transfert ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine et des ayants-droit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----★-----

**Décret présidentiel n° 23-161 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants-droit.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre des moudjahidine et des ayants-droit,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-14 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants-droit ;

**Décrète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts par la loi de finances pour 2023, un montant de douze millions de dinars (12.000.000 DA), en autorisation d'engagement et en crédits de paiement applicable à la dotation « Montant non assigné », imputé au titre 7 « Dépenses imprévues » géré par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, au titre de 2023, un montant de douze millions de dinars (12.000.000 DA), en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des moudjahidine et des ayants-droit, programme « Patrimoine historique et culturel » au sous-programme « Protection des symboles et des hauts faits historiques » et au titre 4 « Dépenses de transfert ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine et des ayants-droit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----★-----

**Décret présidentiel n° 23-162 du 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour 2023, mis à la disposition du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-18 du 9 Joumada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels ;

**Décrète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts par la loi de finances pour 2023, un montant de trois millions six cent mille dinars (3.600.000 DA) en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputés au titre 7 « Dépenses imprévues », géré par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un crédit de trois millions six cent mille dinars (3.600.000 DA) en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, applicable au programme « Administration générale », au sous-programme « Soutien administratif » et au titre 4 « Dépenses de transfert » du portefeuille de programmes du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1444 correspondant au 18 avril 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----★-----

**Décret exécutif n° 23-167 du 29 Ramadhan 1444 correspondant au 20 avril 2023 portant affectation d'une parcelle de la forêt domaniale de Moudjbara, Barrage vert, commune de Djelfa, wilaya de Djelfa, au ministère de la justice.**

-----

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du développement rural,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts, notamment son article 7 ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 07-06 du 25 Rabie Ethani 1428 correspondant au 13 mai 2007, modifiée et complétée, relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts ;

Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-455 du 23 novembre 1991 relatif à l'inventaire des biens du domaine national ;

Vu le décret exécutif n° 12-427 du 2 Safar 1434 correspondant au 16 décembre 2012 fixant les conditions et modalités d'administration et de gestion des biens du domaine public et du domaine privé de l'Etat ;

**Décète :**

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts, le présent décret a pour objet l'affectation d'une parcelle de la forêt domaniale de Moudjbara, Barrage vert, commune de Djelfa, wilaya de Djelfa, au ministère de la justice pour l'exploiter en tant qu'établissement pénitentiaire sous forme de milieu ouvert.

Art. 2. — La parcelle de terrain citée à l'article 1er ci-dessus, d'une superficie de trente-huit (38) hectares et trente (30) ares, est délimitée conformément au plan annexé à l'original du présent décret.

Art. 3. — La parcelle de terrain objet du présent décret doit conserver sa vocation forestière.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Ramadhan 1444 correspondant au 20 avril 2023.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

## DECISIONS INDIVIDUELLES

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya de Souk Ahras.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du wali de la wilaya de Souk Ahras, exercées par M. Lotfi Talhi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur des transmissions nationales de la wilaya d'El Bayadh.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur des transmissions nationales de la wilaya d'El Bayadh, exercées par M. Mohammed Abdeladim, admis à la retraite.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur délégué à l'énergie de la circonscription administrative de Sidi Abdellah, à la wilaya d'Alger.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué à l'énergie de la circonscription administrative de Sidi Abdellah, à la wilaya d'Alger, exercées par M. Abdelghani Aireche, appelé à exercer une autre fonction.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'énergie de wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'énergie aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et M. :

- Khadidja Seghier, à la wilaya de Djelfa ;
  - Allaoua Djari, à la wilaya d'El Oued ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

**Décrets exécutifs du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'énergie et des mines de wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'énergie et des mines de la wilaya de Tiaret, exercées par M. Abdelmadjid Moussaoui, appelé à exercer une autre fonction.

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'énergie et des mines de la wilaya de Constantine, exercées par M. Salah Ghedjati, admis à la retraite.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'éducation nationale.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'éducation nationale, exercées par MM. :

- Fouzi Chahbar, sous-directeur de la comptabilité et des marchés publics ;
- Mustapha Hamdi, sous-directeur de la pédagogie à la direction de l'enseignement primaire.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'éducation dans certaines wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'éducation aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Nadhir Khenssous, à Alger-Est, à la wilaya d'Alger ;
- Kamel Oulad Laid, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Badreddine Benaïssa, à la wilaya de Ouargla ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin à des fonctions à l'université de Blida 1.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions à l'université de Blida 1, exercées par Mme. et MM. :

- Ahmed Ferhat Taleb, secrétaire général ;
- Rachid Khelifi, doyen de la faculté des sciences, sur sa demande ;
- Djamila Kebour, directrice de l'institut des sciences vétérinaires.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin à des fonctions à l'université de Tizi Ouzou.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions à l'université de Tizi Ouzou, exercées par MM. :

- Mohammed Said Belkaid, vice-recteur chargé des relations extérieures, la coopération, l'animation et la communication et des manifestations scientifiques, admis à la retraite ;
- Arezki Khelifa, doyen de la faculté des lettres et des langues.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de M'Sila.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de M'Sila, exercées par M. Hocine Beladjouz.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'institut des sciences islamiques à l'université d'El Oued.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'institut des sciences islamiques à l'université d'El Oued, exercées par M. Brahim Rahmani, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Béni Abbès.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Béni Abbès, exercées par M. Kouider Mostefaoui, admis à la retraite.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'une directrice technique à l'office national des statistiques.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directrice technique de la comptabilité nationale à l'office national des statistiques, exercées par Mme. Zahia Hassaïne, admise à la retraite.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Adrar.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Adrar, exercées par M. Mohamed Mekhtiche.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'un directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière, exercées par M. Tarek Almi.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la communication.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice des investissements au ministère de la communication, exercées par Mme. Nadia El Djouzi, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions du directeur des ressources en eau de la wilaya de Tissemsilt.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur des ressources en eau de la wilaya de Tissemsilt, exercées par M. Slimane Rai.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin à des fonctions au ministère du tourisme et de l'artisanat.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin aux fonctions au ministère du tourisme et de l'artisanat, exercées par Mmes. :

— Amira Hadj-Ahmed, directrice de la communication et de la coopération ;

— Souad Bendjemil, sous-directrice du soutien aux activités de l'artisanat et des métiers ;

sur leur demande.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, il est mis fin, à compter du 18 janvier 2023, aux fonctions de sous-directrice de l'exécution du programme national de développement des énergies renouvelables à l'ex-ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables, exercées par Mme. Meriem Amal Bouali.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du chef de cabinet du wali de la wilaya de Naâma.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Lotfi Talhi est nommé chef de cabinet du wali de la wilaya de Naâma.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines dans certaines wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, sont nommés directeurs de l'énergie et des mines aux wilayas suivantes, Mme. et MM. :

— Khadidja Seghier, à la wilaya de Tiaret ;

— Abdelghani Aireche, à la wilaya d'Alger ;

— Abdelmadjid Moussaoui, à la wilaya de Djelfa ;

— Allaoua Djari, à la wilaya de Constantine.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de l'enseignement moyen au ministère de l'éducation nationale.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Noureddine Charafeddine est nommé directeur de l'enseignement moyen au ministère de l'éducation nationale.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de directeurs d'instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, sont nommés directeurs d'instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale, MM. :

— Nouri Ayat, à l'institut national « El Khansaa », à la wilaya de Sétif ;

— Seid Lahmer, à l'institut national « Ahmed Medeghri », à la wilaya de Saïda ;

— Ali Benmilat, à l'institut national « Meriem Bouattoura », à la wilaya de Constantine ;

— Fayçal Belgacem, à l'institut national « Cheikh El Bachir El Ibrahimi », à la wilaya de Ain Témouchent.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du secrétaire général de l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Mohamed Safou est nommé secrétaire général de l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation.

**Décrets exécutifs du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de directeurs de l'éducation dans certaines wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, sont nommés directeurs de l'éducation aux wilayas suivantes, MM. :

- Nahir Khenssous, à la wilaya de Chlef ;
  - Badreddine Benaissa, à Alger-Est, à la wilaya d'Alger ;
  - Kamel Oulad Laid, à la wilaya de Ouargla.
- 

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Mokhtar Laouamer est nommé directeur de l'éducation à la wilaya de Ouled Djellal.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur délégué de l'éducation à la circonscription administrative de Sidi Abdellah, à la wilaya d'Alger.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Abdesslam Zeghmar est nommé directeur délégué de l'éducation à la circonscription administrative de Sidi Abdellah, à la wilaya d'Alger.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de la doyenne de la faculté des sciences biologiques à l'université des sciences et de la technologie "Houari Boumediene".**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, Mme. Saida Mebarka Ouafi est nommée doyenne de la faculté des sciences biologiques à l'université des sciences et de la technologie "Houari Boumediene".

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du doyen de la faculté des sciences islamiques à l'université d'El Oued.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Brahim Rahmani est nommé doyen de la faculté des sciences islamiques à l'université d'El Oued.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de l'institut des sciences et techniques appliquées à l'université de Tlemcen.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Abbas Marok est nommé directeur de l'institut des sciences et techniques appliquées à l'université de Tlemcen.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination au ministère de la numérisation et des statistiques.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, sont nommés au ministère de la numérisation et des statistiques, Mme. et MM. :

- Faïçal Medjahed, chargé d'études et de synthèse ;
  - Selma Badra Meguellati, sous-directrice de la coordination de la numérisation ;
  - Amine Rahmani, sous-directeur de la cybersécurité.
- ★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tindouf.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Mohamed Abdallah Ougacem est nommé directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tindouf.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination de sous-directeurs au ministère de l'agriculture et du développement rural.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, sont nommés sous-directeurs au ministère de l'agriculture et du développement rural, Mmes. et MM. :

- Asma Ghalmi, sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments et du contrôle sanitaire aux frontières ;
  - Zohra Sait, sous-directrice de l'animation des organisations professionnelles agricoles ;
  - Zakia Hamoudi, sous-directrice des homologations et des agréments ;
  - Faouzi Abikchi, sous-directeur des élevages équin et camelin ;
  - M'Hamed Zenikhri, sous-directeur de la santé et du bien-être animal ;
  - Ameer Benlaiter, sous-directeur des systèmes d'information et de la numérisation.
- ★-----

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination d'une inspectrice au ministère de la communication.**

-----

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, Mme. Nadia El Djouzi est nommée inspectrice au ministère de la communication.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur des ports au ministère des transports.**

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Djahid Salhi est nommé directeur des ports au ministère des transports.

**Décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023 portant nomination du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Tiaret.**

Par décret exécutif du 26 Ramadhan 1444 correspondant au 17 avril 2023, M. Ali Bensadok est nommé directeur de la santé et de la population à la wilaya de Tiaret.

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Arrêté du 10 Rajab 1444 correspondant au 1er février 2023 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable, en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2023.**

Par arrêté du 10 Rajab 1444 correspondant au 1er février 2023, la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable, en vue de l'affirmation de l'utilité publique, dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2023, est fixée, en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993, complété, déterminant les modalités d'application de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, comme suit :

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
ADRAR	Berrahal Mohammed Reda	Subdivisionnaire
	Botadara Abdellah	Subdivisionnaire
	Bentayeb Abdelkrim	Ingénieur principal
	Touirik Mohammed	Architecte
	Slimani Mohammed Yousef	Ingénieur
	Taleb Abdelkader	Architecte
	Saddek Mohammed	Architecte
	Dihaj Ahmed	Subdivisionnaire
	Moulay Larbi Mohammed	Subdivisionnaire
	Bleila Elbarka	Subdivisionnaire
	Hafsi Mokhtar	Subdivisionnaire
CHLEF	Sameut Bouhaik Moustafa	Ingénieur d'Etat
	Ramli Fatma Zohra	Administrateur territorial principal
	Khelif Youcef	Ingénieur d'Etat
	Mahmoudi Noureddine	Ingénieur d'Etat
	Boukorsi Elarbi	Chef de bureau
	Bouamama Aicha	Inspecteur principal
	Sedaki Daoud	Ingénieur principal
	Yagoubi Fatiha	Administrateur territorial
	Thabet Abderrahmane	Inspecteur principal
	Miloudi Elhadj	Technicien supérieur
	Taleb Yamina	Inspecteur principal
Namoun Khalid	Architecte	

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>LAGHOUAT</b>	Lekouini Nedjwa Fariha Zerarka Ali Farsi Abdelkader Settat Bachir Ferchane Ahmed Houasnia El Bachir Meskoul Mahmoud Tegari Maria Benyatou Mohamed Bedrina Khaled Taifouri Mohamed Alaaeddine	Architecte Ingénieur d'Etat Inspecteur divisionnaire Inspecteur divisionnaire Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Architecte Administrateur analyste Ingénieur principal Ingénieur d'Etat
<b>OUM EL BOUAGHI</b>	Lemouchi Samir Bounab Zoheir Nemer Abdelkarim Sabeg Yacine Sahraoui Saloua Zerari Ahlam Kebaili Ammar Saker Fayçal	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Administrateur territorial Administrateur
<b>BATNA</b>	Meharzi Bouzid Benaicha Said Zeroual Abdenacer Bensmaine Hocine Boudjenah Hichem Barki Massinissa Koutti Said Boutitaou Alaeddine Sengouga Ali Zeghichi Mohammed Rachid Kettal Toufik Medjoudj Said	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>BEJAIA</b>	Benhamma Boudjemaa Ourabah Salah Oumellil Lyacine Azza Abdelaziz Akkouche Samir Rekal Bezza Chikbouni Salah Smaoun Abdelouahab Abdelkader Fahima Boucheffa Nadira Harroudj Hassina Hamdi Riad	Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Inspecteur Contrôleur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Architecte Architecte Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>BISKRA</b>	Aissaoui Fouzi Selmi Zarzour Rebahi Laila Teguia Mohamed Salah Zerarka Salah Saad Hamza Boumechache Chafiq Boubeche Brahim Ziani Soria Haddoud Mohamed Mansouri Abderrahmane Ben Salah Tarek	Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Architecte principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal
<b>BECHAR</b>	Batti Smain Difallah Abdelghani Afoun Abdelhak Hamdaoui Noureddine Khanti Tahar Djaber Youcef Omari Aymen Kerzazi Mohammed Abdelaziz Mohammed Souidi Ramdane Bouneqta Ahmed Ben Hilal Abdelheq	Inspecteur central Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Documentaliste-archiviste Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Inspecteur divisionnaire Architecte Architecte
<b>BLIDA</b>	Megouas Abdesslam Selmi Omar Mansouri Mounir Toudji Amine Abdelouahad Maamar Mansouri Chahrazad Khouia Kamilya Boufasa Akila Zaouche Salim Tamelghaghet Nasreddine Bouzidi Mahfoud Bentaiba Ikhlef	Ingénieur d'Etat Chef divisionnaire Chef divisionnaire Ingénieur d'Etat Architecte principal Architecte principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>BOUIRA</b>	Merzouk Mustapha Bouadla Hamid Dahmani Nacera Nessah El-Kahina Karreche Aissa Meziani Drifa Malaoui Nawal Kasmi Dalila Ziani Djedid Garti Nadia Reghid Mustapha Banoun Ismail	Administrateur conseiller Ingénieur principal Administrateur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Administrateur Administrateur Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>TAMENGHASSET</b>	Keddi Mokhtar Keddi Abderrahmane Bamahamed Abbes Lachache Smail Djournad Fatma Ikaouil Billal Mebirika Amoud Alaous Abdennabi Karzika Ihemma	Administrateur territorial principal Administrateur territorial principal Administrateur territorial Ingénieur Ingénieur Ingénieur d'Etat Attaché d'administration Administrateur principal Administrateur territorial
<b>TEBESSA</b>	Ghellab Ali Haouam Nour Eddine Atia Ezzine Aimene Rebai Menadi Abdeslam Bouzida Salah Hezaimia Chames Eddine Louafi Mohammed Jiridi Samir Hachichi Fouad Filali Djamel Mellouk Abdeljalil	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat
<b>TLEMCEM</b>	Matallah Mohammed Achour Aoul Djilali Hadjila Lakhder Mekelleche Mourad Belmiloud Miloud Hachemi Hassib Snoussi Omar Melih Mohammed Djellouli Mohammed Boudjnane Benyakhlef Abderazak Dahmani Hamza Belabbes Yahia	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Inspecteur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Commissaire divisionnaire Commissaire divisionnaire Documentaliste-archiviste analyste Technicien
<b>TIARET</b>	Belabes Menaouar Allem Ahmed Benyahia Lakhdar Benaiche Adda Brahimi Abderrahman Boudjella Adda Bousri Hebib Benhamouda Hadj Abdelkader Seghir Nour Eddine Aziz Khaled Khellafi Samira Kadi Hanaa	Ingénieur principal Ingénieur principal Inspecteur divisionnaire Inspecteur principal Administrateur principal Attaché d'administration principal Ingénieur principal Ingénieur principal Inspecteur Ingénieur d'Etat Administrateur principal Administrateur

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>TIZI OUZOU</b>	Ben Ali Farid Berkat Bachir Sadoudi Ramdane Cheheb Feroudja Belkacem Ahmed Amara Boussad Sarni Madjid Saidj Samir Mouri Nacer Belhout Karim Bouadjemi Karim Hamoudi Mourad	Architecte principal Ingénieur d'Etat Chef de service Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>ALGER</b>	Ouslimani Nasser El Gharbi Abdelhakim Azzouz Said Boulénouar Djili Hamek Abdeslem Medadi Abdelkrim Akkouchi Kamel Aklil Youcef	Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Chef de service Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat
<b>DJELFA</b>	Brihmat Mokhtar Belkhiri Khirani Djenidi Mohamed Benacer Ziane Bouabdelli Belkhair Saadi Ali Rahmani Nabil Koriga Abdelkader Ben Abdelouahab Hocine Abdellaoui Mohamed Sayehi Aissa Hadjadji Mustapha	Chef de section Chef de section Chef de section Chef de section Chef de service Technicien supérieur Attaché d'administration Technicien supérieur Ingénieur en chef Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>JJEL</b>	Rida Lokman Bekioua Faiz Barnia Abd El Fatah Richane Imad Benchabane Abdelhafide Boubertakh Mourad Himeur Mounir Bouhdjila Mohamed Moubha Abdelhalim Damiche Fouad Boutaleb Abdallah Hallis Walid	Ingénieur d'Etat Administrateur principal Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Architecte Ingénieur principal Inspecteur principal Architecte Inspecteur principal Conservateur divisionnaire

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>SETIF</b>	Guerras Said Khelfi Abdelhalim Chebel Larbi Fouireh Fathia Meratla Sihem Bounab Rebiha Mokrani Razik Gueridi Ali Zerroug Abdelbari Khiter Abdelhakim Benachour Sakhri Mouyet Abdelhak	Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Architecte
<b>SAIDA</b>	Ameur Ghat Kourat Houaria Lakhache Brahim Slimani Khalfallah Ouakef Mohammed El Amine Bekki Boulanouar Fekih Ben Abdellah Aissani Boualem Soltani Mohamed Amine Guendouzi Ahmed Delimi Boubakeur Becharef Kaddour	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Conservateur principal Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Ingénieur principal Ingénieur principal
<b>SKIKDA</b>	Lekhal Raouf Fethallah Abla Bourouis Mohamed Drouiche Ilyas Boukelia Ahcene Ben Aissa Fethi Metallaoui Mahmoud Ahmed Sista Salah Eddine Chiheb Adel Medbouh Ali Khalfa Radja Lannabi Hiba	Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Chef de service Ingénieur d'Etat Chef de service Architecte Ingénieur d'Etat
<b>SIDI BEL ABBES</b>	Boudinar Kada Belahcene Karim Gafour Abdesselame Mebarki Hadjla Taibi Zouaoui Mehdaoui Soria Bedrani Nacer Boukheddimi Mourad Belbachir Mustapha Hacine Mohamed Djeffal Merwan Guenanech Nabil	Technicien supérieur Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Inspecteur Inspecteur Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>ANNABA</b>	Bouaziz Hassina-Djanet Cherfaoui Adel Khechekhouche Souad Bouhami Kahina Ghedjati Samir Mihoub Atmane Essalhi Rania Feriel Akroum Elhadi Sadouki Wahab Sayad Hocine Chaib Messaoud	Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Inspecteur Inspecteur Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Architecte principal Technicien supérieur
<b>GUELMA</b>	Ferdi Hafid Bouaziz Samir Himoud Salim Redadaa Amel Menasria Fethi Chekaroua Abdelghani Dorbani Djamal-Eddine Hamlawi Rabeh Deraredja Khadija Zerfa Ahmed Chohbane Youcef Afian Abdelhalim	Ingénieur d'Etat Administrateur Inspecteur Inspecteur Ingénieur d'Etat Administrateur territorial principal Architecte Administrateur territorial Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Ingénieur principal
<b>CONSTANTINE</b>	Zebiri Fares Abada Amina Krimi Amel Djeba Ali Maarfia Lamri Benchiheub Ines Boudekhana Soumia Safsaf Ilyes Aressi Nahed Bouali Azeddine Zemmour Hamdani Berkane Hichem	Inspecteur principal Ingénieur en chef Inspecteur principal Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Inspecteur principal Technicien supérieur Ingénieur principal Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal
<b>MEDEA</b>	Derrar Toufik Hambli Naima Loualiche Sofiane Aichaoui Mansour Ben Saadi Djillali Arib Sihem Zaibak Djalila Khetiri Wahiba Nasroun Hassan Benferhat Hamid Daya Djillali Bendebbah Ali	Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat principal Administrateur principal Administrateur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>MOSTAGANEM</b>	Boukorbaa Kada Belkenadel Miloud Haouach Malik Nemir Lakhdar Benaicha Lahouari Zitouni Ahmed Belghali Bendehiba Senouci Abdelkader Maharreur Mohammed Djelloul Bencherif Mohammed Berrahal Ahmed Kara Zahir	Géomètre principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Inspecteur principal Ingénieur d'Etat
<b>M'SILA</b>	Oucif Baghdadi Chettah Douadi Attallah Mokhtar Slimane Kadi Yassine Abderahim Tayeb Saada Hillal Henida Mohamed Belouadah Khaled Hadjih Aissa Mekideche Abdelkader Djedili Benazouz Zard Djillali	Ingénieur principal Administrateur principal Inspecteur central Ingénieur principal Inspecteur principal Inspecteur principal Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>MASCARA</b>	Fatmi Fethi Tati Mokhtar Hassaine Abdelkader Chergui Bachir Mial Toufik Benasla Bouziane Masref Mohamed Benamar Deraouche Mechri	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>OUARGLA</b>	Mahdadi Moustafa Ghanem Ahmed Gaois Ilyes Bakhaled Rabeh Ano Ayoub Arif Abdalla Aribi Afaf Zaoui Brahim	Architecte Technicien supérieur Ingénieur principal Architecte Ingénieur d'Etat Administrateur territorial principal Administrateur territorial Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>ORAN</b>	Dahou Amine Benaissa Rahal Asmaa Chenini Ahmed Amine Aiouni Mohammed Boussouar Houari Benzait Lakhder Belhamissi Belmhel Lafdjah Djilali Ait Belabas Amrane Bendaoud Mohammed El-Amine Zerrouali Larbi Khaldi Bouabdallah	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Agent de constatation Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Technicien supérieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat
<b>EL BAYADH</b>	Belleboukh Mohamed Boukhobza Mustapha Sahnoune Abdelhamid Diab Cheikh Nasri Mohammed Abed Said Mansouri Ahmed Kadri Kamal Zoudji Abdelhamid Smahi Abdeldjalil Kadi Brahim Khedim Chikh	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Inspecteur divisionnaire Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal
<b>ILLIZI</b>	Soltani Naser Eddine Haoues Hakim Sabboua Khayreddine Boukhecheba Mekki Kourim Mohammed Elkouzani Younes Menad Mohamed Brek Kherfia Labed Mohamed Sadok Agui Moussa	Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Technicien supérieur Technicien
<b>BORDJ BOU ARRERIDJ</b>	Mekhalfia Tareq Bennacef Yassine Bahbouh Ali Hamadene Abdelatif Benabdelmoumene Foudhil Herizi Noureddine Touidjine Rachid Guenfoud Lazhar Mayouf Adil Beghoura Moufid Mokrani Nawel Oulmi Lynda	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Administrateur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur Administrateur

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>BOUMERDES</b>	Hamoum Nassima Belhout Kamel Khalfi Abdenour Raib Fatima Mouheb Omar Boudrouaya Mohamed Feid Fatiha Hadjersi Ilhame Roubai Ali Baiche Nassima Hocine Nabila Senaoui Mohammed	Ingénieur principal Assistant ingénieur Ingénieur principal Technicien supérieur Administrateur territorial principal Technicien supérieur Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Architecte Ingénieur principal Administrateur territorial principal
<b>EL TARF</b>	Behnas Mokhtar Chabbia Fayçal Chibani Raouf Bahroun Mounia Lanani Khaled Kherici Zoubida Bouddrar Assia Bouzata Djamel Bellili Latifa Mebrek Hayet Azli Radhia Boutarboucha Faiza	Architecte en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Conservateur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur principal Ingénieur principal Architecte Architecte Architecte Ingénieur principal
<b>TINDOUF</b>	Chehami Mebrouk Abid Othman Bouba Zin El Abidine Kedadria Salim Kerroumi Ahmed Chikhaoui Omar Taleb Lahbib Yahiaoui Mostapha Bouicher Talia Kerroumi Djelloul Taibi Oussama	Ingénieur principal Administrateur analyste Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Inspecteur Inspecteur Ingénieur d'Etat Administrateur principal Coordonnateur de projets Ingénieur d'Etat
<b>TISSEMSILT</b>	Baroud Mohamed Gharbi Ahmed Dadoun Abdelkader Bouchami Abdelkader Ziane Cherif Samira Dehliz Kaddour Boubekeur Amal Zaidi Mebarek Chami Fadhila Mahious Mohamed Ghalem Ahmed Bouchareb Omar	Ingénieur principal Géomètre principal Architecte Administrateur analyste Ingénieur principal Conseiller à la jeunesse Architecte Administrateur principal Architecte Administrateur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>EL OUED</b>	Semmouhi Hamza Tamma Youcef Debbab Mohammed Seghir Reguea Said Moud Djihad Daga Sad Nani Abdelmadjid Khelifa Fayçal Ghemri Amara Hanniche Radhouane Ben Khelifa Hocine	Administrateur territorial Administrateur territorial Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Assistant ingénieur
<b>KHENCHELA</b>	Segueni Elhadi Sabeg Hamza Chorfa Walid Tidjani Elkhoudir Mebarki Abdennacer Draham Baha-Eddine Tabti Saddek Rezaikia Amine Merkiche Nabil Ramdani Samra Hadji Abdelkarim Djemaa Khelifa	Inspecteur central Inspecteur principal Inspecteur principal Architecte Assistant administrateur Administrateur Attaché principal d'administration Administrateur Ingénieur d'Etat Architecte Administrateur principal Inspecteur central
<b>SOUK AHRAS</b>	Zenaidi Abdelbaset Amamra Afnan Bara Lakhdar Kouchari Nabil Yahiaoui Mohammed Derouaz Tayeb Benbouabdellah Mounir Boucif Hamza Chouakria M'Hamed Araar Nourreddine Sid Yacine Feddaoui Mokdad	Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Architecte principal Ingénieur principal
<b>TIPAZA</b>	Kellas Nassim Lellouchi Azzedine Nadir Djillali Benachour Sidahmed Hakem Saad Eddine Bouyakoub Abdelkarim Belahadji Abdelhak Adil Chahinaz Zouaoui Mohammed Redha Mohammedi Sabiha Seoudi Mohamed Amine Hami Ahmed	Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Administrateur Architecte Administrateur principal Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>MILA</b>	Salhi Souheila Latreche Cherifa Boulassel Abdelhakim Belhadj Sayah Benhoumeur Rokiya Riabi Saida Belkhen Mourad Tabet Abdelamine Chaterbache Rami Haloui Abdelkrim Melizi Nadhir Sedira Fateh	Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>AIN DEFLA</b>	Frah Amira Habib Mohamed Haniche Hamza Laliaoui Smail Khelili Lakhdar Yettou Amar Koudil Doudaie Boutiche Aicha Touait Azzedine Ben Yamina Abdelkader Laari Moussa Guenfoud Arabi	Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Administrateur territorial Architecte Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Attaché d'administration principal
<b>NAAMA</b>	Ben Guernia Ahmed Mentefa Ali Maati Omar Benoudjafer Mohammed Mokhtari Ahmed Gasmi Mouffak Djebli Slimane Benaissa Mohammed Beriche Houari Mahmoudi Miloud Moulay Kada Berrezig Lakhdar	Ingénieur en chef Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Architecte Conservateur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur du cadastre Inspecteur divisionnaire Ingénieur d'Etat
<b>AIN TEMOUCHENT</b>	Azzouz Amine Chebbah Ali Belgherras Mohammed El Nedhir Bendehnoun Youcef Benzerbadj Youcef Ben Bahi Abdelkader Hadj Safi Azzeddine Touati Tinhinane Nadia Bachir Abdelkader Guecisa Abdelkrim Chafai Halima Abbas Mohamed El Amine	Assistant ingénieur niveau 1 Administrateur Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Inspecteur Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>GHARDAIA</b>	Ben Zana Noureddine	Ingénieur d'Etat
	Moulay Brahim Abdallah	Ingénieur d'Etat
	Bouhamida Mahyeddine	Ingénieur
	Reciouï Brahim	Ingénieur principal
	Hadj Said Brahim	Ingénieur en chef
	Hadj M'Hamed Abane	Administrateur territorial
	Hamaimi Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Benzana Abdelaziz	Ingénieur d'Etat
	Ben Attalah Moussa	Ingénieur en chef
	Metiaz Brahim	Architecte
	Boucenna Slimane	Inspecteur principal
	Bahoura Abdelkrem	Ingénieur d'Etat
<b>RELIZANE</b>	Douba Mohamed	Ingénieur d'Etat
	Benaïcha Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Adda Bou Chikh M'Hamed	Ingénieur d'Etat
	Ouali Chamsse Elddine	Ingénieur d'Etat
	Belguendouz Omar	Ingénieur d'Etat
	Hamlaoui Aïssa	Technicien supérieur
	Zerrouki Lakhdar	Ingénieur d'Etat
	Tayeb Hadj	Subdivisionnaire
	Laref Benaouda	Technicien supérieur
	Belmiloud Ramdane	Subdivisionnaire
	Benzaoucha Youcef	Ingénieur d'Etat
	Bouberka Halima	Architecte
<b>TIMIMOUN</b>	Guenda Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Selka Ali	Architecte
	Kouammi Khadra	Ingénieur d'Etat
	Mebarki El Habib	Architecte
	Sidi Moussa Abdallah	Architecte
	Ghandour Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Cheikh Brahim Abdallah	Ingénieur d'Etat
	Kerzaz Moustafa	Technicien supérieur
<b>BORDJ BADJI MOKHTAR</b>	Ramdani Ahmed	Architecte
	Barbri Abdi	Ingénieur d'Etat
	Zenani Abderrahmane	Ingénieur d'Etat
	Arbiladmi Abdellah	Ingénieur d'Etat
	Dalile Mohammed Elghali	Ingénieur d'Etat
	Baallal Mohamed	Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>OULED DJELLAL</b>	Djemai Mohamed Graimou Abderrazak Herzallah Hocine Simozrag Mahfoudh Gahmous Bachir Hachi Meriem Tabbi Abdelhakim Saidane Torkia Fraihat Brahim	Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>BENI ABBES</b>	Touati Mustapha Barka Merbouha Berkane Ayyoub Kahlouche Abdessamed Brouki Elmenouar Azzouz Hachimi Yousfi Abdeldjebar Demmouche Boubekeur Brik Ali Chikhi Abderrahmen	Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Enquêteur principal en chef Enquêteur principal en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>IN SALAH</b>	Azzi Didi Tahar Bouteggui Abd Esamad Dalla Abd Elkader Faradji Mohammed Benmebirik Mustapha Ben Abdelouahad Moustafa Babkar Abderrahmane Ben Alioua Abdelouaheb Djoulil Abdelhafid Chanay Youssef Ben Abdellah Abderrahmane Chaoudi M'Hammed	Ingénieur d'Etat Assistant ingénieur d'Etat Administrateur territorial principal Administrateur territorial Administrateur territorial Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur Administrateur Inspecteur Architecte principal
<b>IN GUEZZAM</b>	Belouafi Cherif Abdel Hadi Ali Alkaiem Abdel Rahmen Hamdi Ibrahim Iliman Msalem Oudjab Abdel Kader Daoudaoua Mohamed Dabou Mbarak Malouki Abdel-Allah Abdou Ali Mohamed Ben Azouz El Arbi Messaoudi Abdallah	Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Administrateur Ingénieur d'Etat principal Administrateur territorial Attaché d'administration principal Administrateur territorial Administrateur territorial principal Ingénieur d'Etat

WILAYAS	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
<b>TOUGGOURT</b>	Mehalli Mohammed Yacine Mazouzi Mohamed Tayeb Bekkouche Khireddine Mesmari Abderrazak Hammadi Mennoubia Hammadi Bachir Telli Mebrouk Chacha Abdelouahab Touti Yassine Haddad Kaouthar Lakehal Lakhdar Benrezkia Ishak	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Administrateur principal Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Administrateur territorial Ingénieur d'Etat
<b>DJANET</b>	Ben Yahia Yahia Mebarki Billel Chenini Abdelkarim Hassani Fatma Zohra Zatoun Khaled Chaliali Fatma Beddiaf Rahma	Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef
<b>EL MEGHAIER</b>	Bedra Laid Soufi Fahima Salhi Farid Bendjeddou Mohammed Kehil Mohammed Djedel Mourad Djellali Ilyas Bendouiou Berretima Bensadi Abdelalim Sadaoui Ahmed Berrahmoune Lemya Zairi Hanan	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur principal Architecte principal Administrateur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat
<b>EL MENIAA</b>	Arradj Mohamed Medkour Ayoub Khebbachi Lazhar Slimani Othmane Ouled Bakai Salek Guaradi Lamine	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Attaché principal d'administration Administrateur Ingénieur d'Etat

**MINISTERE DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS-DROIT**

**Arrêté du 25 Chaâbane 1444 correspondant au 18 mars 2023 modifiant l'arrêté du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration du musée régional du moudjahid de Médéa.**

Par arrêté du 25 Chaâbane 1444 correspondant au 18 mars 2023, l'arrêté du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration du musée régional du moudjahid de Médéa, est modifié comme suit :

- « ..... (sans changement jusqu'à) ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;  
— Ould Chikh Lakhdar, représentant du ministre des finances ;  
..... (le reste sans changement) ..... ».